

Annexe 2 à la Résolution 12.11 (Rev.COP13)

CADRE POUR LES VOIES DE MIGRATION DES AMÉRIQUES : UN CADRE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX MIGRATEURS DANS LES AMÉRIQUES

Préambule

Rappelant la Résolution 10.10 de la CMS demandant d'élaborer « en partenariat étroit avec les organisations et initiatives existantes dans les Amériques, tout particulièrement la Western Hemisphere Migratory Species Initiative – WHMSI (Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental), un plan d'action général pour la conservation des oiseaux migrateurs dans les Amériques, en tenant compte en particulier des programmes de travail existants et des instruments en vigueur »;

Prenant note de la réunion d'experts du Groupe de travail sur les voies de migration de la CMS et de l'Initiative WHMSI sur les voies de migration des Amériques (Jamaïque, mars 2014), visant à faire avancer l'élaboration d'un cadre de conservation général pour les oiseaux migrateurs des Amériques;

Sachant que Programme de travail mondial sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration 2014-2023 est en cours d'élaboration par la CMS et qu'un cadre pour les Amériques contribuera de manière significative à la mise en œuvre de parties importantes de ce programme;

Rappelant l'Article VII de la Convention sur la protection de la nature et la préservation de la vie sauvage dans l'hémisphère occidental (Convention concernant l'hémisphère occidental) qui énonce que « les Gouvernements contractants prendront les mesures appropriées pour les oiseaux migrateurs ayant une valeur économique ou esthétique, ou pour prévenir le risque d'extinction de toute espèce menacée »;

Rappelant la Résolution X.22 de la Convention de Ramsar « Promouvoir la coopération internationale pour la conservation des voies de migration des oiseaux d'eau », qui « encourage vivement les Parties contractantes et les autres gouvernements à soutenir activement et à participer aux plans et programmes internationaux pertinents pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs qu'ils ont en partage et de leurs habitats »;

Reconnaissant les travaux entrepris par l'Initiative sur la conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (NABCI) et le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, pour coordonner les efforts internationaux visant à conserver les oiseaux d'Amérique du Nord; et reconnaissant le nombre croissant d'instruments régionaux relatifs à la conservation des oiseaux migrateurs en Amérique latine et dans les Caraïbes;

Reconnaissant les très nombreuses autres initiatives qui encouragent la conservation et la gestion des oiseaux migrateurs dans les Amériques, y compris le Réseau de réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental, Waterbirds Conservation for the Americas, Partners in Flight, les activités conjointes et d'autres initiatives concertées visant à protéger les oiseaux migrateurs;

Prenant note de la stratégie d'entreprise de conservation des oiseaux de rivage migrateurs de l'Atlantique et un nombre croissant d'autres plans de conservation en développement ayant le potentiel de soutenir efficacement la conservation des oiseaux migrateurs prioritaires;

Prenant note du Plan d'action adopté par les chefs d'État et de gouvernement au Troisième Sommet des Amériques (Ville de Québec, 2001), qui préconise « la mise en place d'une stratégie à l'échelle de l'hémisphère pour appuyer la conservation des espèces sauvages migratrices dans les Amériques, avec la participation active de la société civile »;

Prenant note du Programme inter-américain pour le développement durable, qui demande à l'Organisation des États américains (OEA) et à ses États membres « d'envisager de développer l'Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI), en tenant compte des intérêts et des priorités de tous les États Membres »;

Reconnaissant les efforts prodigués par l'Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI) pour réunir les gouvernements et la société civile de l'ensemble des Amériques, afin d'avancer dans la conservation des espèces migratrices qu'ils ont en partage, et en particulier le plan d'action élaboré pour « intégrer les initiatives liées à la conservation des oiseaux migrateurs dans les Amériques »; et

En conséquence, le Comité directeur de la WHMSI a recommandé que le cadre ci-après soit adopté par les Parties à la CMS concernées et par d'autres acteurs intéressés, et mis en œuvre par ceux-ci, avec le concours de la WHMSI, afin de préserver les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans l'ensemble de l'hémisphère occidental.

Cadre pour les voies de migration des Amériques

Le Cadre pour les voies de migration des Amériques vise à aider les gouvernements, les organisations à but non lucratif, les instituts de recherche, les sociétés et les citoyens à assurer la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans l'hémisphère occidental.

Le Cadre pour les voies de migration des Amériques s'appuie sur les cinq buts du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 :

But 1 : Gérer les causes sous-jacentes du déclin des espèces migratrices, en intégrant les priorités pertinentes en matière de conservation et d'utilisation durable dans l'ensemble du gouvernement et de la société

But 2 : Réduire les pressions directes exercées sur les espèces migratrices et leurs habitats

But 3 : Améliorer l'état de conservation des espèces migratrices, ainsi que la connectivité écologique et la résilience de leurs habitats

But 4 : Renforcer les avantages retirés pour tous de l'état de conservation favorable des espèces migratrices

But 5 : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

Ces buts sont basés sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, approuvés par les Parties à la Convention sur la diversité biologique, et en particulier les Objectifs 11 et 12 d'Aichi.

Les objectifs stratégiques du Cadre pour les voies de migration des Amériques sont à la fois une aspiration à une mise en œuvre à l'échelon de l'hémisphère et un cadre souple pour mettre en place des objectifs nationaux et régionaux. Les gouvernements et d'autres acteurs sont invités à établir leurs propres objectifs au sein de ce cadre souple, pour faire avancer la conservation des oiseaux migrateurs dans l'hémisphère occidental, en tenant compte de l'inter-connectivité des cycles de vie des oiseaux migrateurs ainsi que des contributions nationales à la réalisation des objectifs pour cet hémisphère.

Le Cadre pour les voies de migration des Amériques vise à harmoniser les efforts de conservation des gouvernements et de tous les partenaires et acteurs concernés, en proposant ce qui suit:

Objectif stratégique 1. Intégrer la biodiversité et la protection et la conservation des oiseaux migrateurs dans l'ensemble du gouvernement et de la société.

- **Action 1. Assurer une coopération, une coordination et une communication de données proactives entre les instruments, initiatives et partenariats relatif aux oiseaux migrateurs.**

Encourager et faciliter une coopération plus étroite entre ces instruments, initiatives et partenariats relatifs aux oiseaux migrateurs, et les habitats dont ils dépendent, en misant sur l'efficacité, en réduisant au minimum les doubles emplois et en se concentrant sur les menaces spécifiques afin de mettre un terme au déclin des populations d'oiseaux migrateurs. Promouvoir et intégrer les valeurs de la biodiversité et la valeur des oiseaux migrateurs dans les stratégies de développement national et local et de lutte contre la pauvreté et dans les processus de planification, et les incorporer dans la comptabilité nationale, le cas échéant, et dans les systèmes d'établissement de rapports.

- **Action 2. Encourager la collaboration avec d'autres instruments relatifs à l'environnement.**

Encourager et faciliter une collaboration plus étroite avec d'autres instruments relatifs à l'environnement (non axés sur les oiseaux migrateurs), pour créer des synergies et faire en sorte que les besoins des oiseaux migrateurs soient intégrés dans les politiques, outils et initiatives appropriés. Concevoir et appliquer des mesures d'incitation positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des oiseaux migrateurs, cohérentes et en harmonie avec les obligations internationales en vigueur.

- **Action 3. Encourager la collaboration avec d'autres secteurs.**

Encourager la conservation collaborative des oiseaux migrateurs, en travaillant avec d'autres organismes dont le principal objectif n'est pas la conservation de la vie sauvage, y compris le secteur privé, pour faire en sorte que les besoins des oiseaux migrateurs soient intégrés dans les politiques d'affectation des sols et les politiques maritimes, les directives opérationnelles, les politiques de sauvegarde et d'atténuation, et pour identifier et promouvoir les bonnes pratiques en matière de protection, de gestion et d'utilisation durable.

- **Action 4. Sensibiliser.**

Promouvoir, communiquer et sensibiliser à l'importance écologique, économique et culturelle des oiseaux migrateurs dans l'ensemble de l'hémisphère, dans tous les gouvernements et la société dans son ensemble. Faire en sorte que tous prennent conscience des valeurs de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour les conserver et les utiliser de manière durable. Encourager les campagnes de sensibilisation du public et d'autres activités pertinentes, afin d'accroître la participation de la société civile à la conservation des oiseaux migrateurs.

Objectif stratégique 2. Réduire les pressions et les menaces directes pesant sur les oiseaux migrateurs et promouvoir des paysages terrestres et marins durables et productifs et une utilisation des terres et des océans durable et productive, de manière à bénéficier aux populations d'oiseaux migrateurs.

- **Action 5. Promouvoir des paysages terrestres et marins durables et productifs, qui sont compatibles avec les oiseaux migrateurs et leur sont favorables.**

Travailler de concert avec les propriétaires fonciers privés, les gouvernements, les producteurs et les responsables de la planification de l'utilisation des terres et des eaux, afin de promouvoir des paysages terrestres et marins durables et compatibles. Veiller à ce que les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture, l'exploitation forestière et la pêche soient gérées d'une manière durable, pour assurer la conservation de la biodiversité et des oiseaux

migrateurs. Mettre en place des réglementations, des mécanismes de paiement des services écosystémiques, un engagement des entreprises et des incitations positives, afin de favoriser des paysages terrestres respectueux des oiseaux.

- **Action 6. Évaluer et atténuer les menaces d'origine anthropique qui pèsent sur la migration des oiseaux.**

Identifier et évaluer les menaces importantes qui pèsent sur les oiseaux migrateurs, et encourager les efforts visant à réduire ou à éliminer ces menaces, tout particulièrement en ce qui concerne l'abattage, la capture et le commerce illégaux, l'empoisonnement, et la production, la transmission et la distribution d'énergie.

- **Action 7. Promouvoir la durabilité de la chasse et d'autres utilisations et prélèvements d'oiseaux migrateurs, le cas échéant.**

Mettre au point une gestion durable et contrôlée de la chasse lorsque celle-ci est autorisée, et veiller à ce que le prélèvement d'oiseaux migrateurs, d'œufs et autres ressources issues des oiseaux soit durable et basé sur des données scientifiques et des réglementations robustes.

- **Action 8. Atténuer les incidences du changement climatique sur les espèces d'oiseaux migrateurs et s'adapter au changement climatique.**

Appuyer les efforts déployés pour réduire les émissions de dioxyde de carbone, et prendre des mesures pour atténuer les incidences du changement climatique sur les espèces d'oiseaux migrateurs et s'adapter à celui-ci, notamment en renforçant la résilience des sites face au changement climatique et en se préparant à des changements potentiels dans l'aire de répartition des espèces d'oiseaux.

Objectif stratégique 3. Protéger les oiseaux migrateurs et le phénomène de migration en sauvegardant les espèces, la diversité génétique, les écosystèmes et les zones d'habitats critiques.

- **Action 9. Mettre un terme aux extinctions en répondant aux besoins des espèces d'oiseaux migrateurs les plus menacées.**

Prévenir l'extinction ou l'extirpation des espèces d'oiseaux migrateurs en mettant en place des programmes et des initiatives de conservation pour les espèces connues comme étant les plus menacées, y compris les espèces d'oiseaux figurant sur la liste rouge de l'UICN (y compris les espèces visées par l'Alliance for Zero Extinction) et d'autres espèces qui subissent un déclin catastrophique.

- **Action 10. Encourager la conservation des sites et des habitats hautement prioritaires, y compris les réseaux d'aires protégées.**

Recenser et protéger les réseaux écologiques effectifs de sites et d'habitats critiques pour la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs. Faire en sorte que l'information sur les espèces d'oiseaux migrateurs, les sites et les habitats hautement prioritaires soit facilement accessible. Encourager l'emploi de désignations officielles, de mesures volontaires et de plans de gestion par site convenus, selon qu'il convient, afin de protéger et gérer tous les sites critiques. Encourager la collaboration transfrontalière, les réseaux de voies de migration, les coalitions regroupant des partenaires et la gestion rationnelle et efficace des sites. Œuvrer avec des initiatives de conservation et des plans d'activités de conservation, afin de piloter la conservation et d'obtenir des résultats pour les principaux sites et habitats. Reconnaître l'interconnectivité et la nature transnationale de la conservation des oiseaux migrateurs et encourager la coordination entre les pays et toutes les parties.

Objectif stratégique 4. Renforcer les avantages retirés pour tous de la biodiversité, des services écosystémiques et des oiseaux migrateurs.

- **Action 11. Promouvoir des moyens de subsistance compatibles avec la conservation des oiseaux migrateurs et qui améliorent leur conservation.**

Promouvoir le développement de moyens de subsistance (par exemple l'écotourisme, l'agriculture durable et respectueuse des oiseaux, l'agroforesterie, etc.) qui favoriseront une économie productive et contribueront de manière positive à la protection et à la préservation des populations d'oiseaux migrateurs et au phénomène de migration à l'échelle de l'hémisphère. Encourager les gouvernements, les sociétés et d'autres acteurs à prendre des mesures pour appliquer des plans qui favorisent la production et l'utilisation durables des ressources naturelles. Veiller à ce que les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, y compris des services liés à la régulation de l'eau et du climat, et qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, soient restaurés et sauvegardés, en tenant compte des besoins des femmes, des communautés locales et autochtones, ainsi que des populations pauvres et des vulnérables.

- **Action 12. Donner aux communautés locales les moyens de conserver leurs ressources.**

Responsabiliser les communautés locales (y compris les populations autochtones et traditionnelles) en leur donnant les outils, les connaissances et les moyens de protéger et de gérer leurs ressources naturelles au profit de l'humanité, de leurs communautés, des oiseaux et de la biodiversité dans son ensemble.

Objectif stratégique 5. Appuyer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

- **Action 13. Promouvoir une planification biologique complète.**

Promouvoir l'identification des espèces d'oiseaux et des sites prioritaires pour des mesures de conservation; élaborer et/ou mettre à jour des plans d'activité pour la conservation durant tout le cycle de vie des espèces, selon qu'il convient; encourager la mise en place de coalitions regroupant des partenaires pour mener les actions prioritaires.

- **Action 14. Améliorer/augmenter et partager les connaissances.**

Faire en sorte que les connaissances, les données scientifiques et les technologies se rapportant aux oiseaux migrateurs, à leurs valeurs, à leurs fonctions, à leur état et à leurs tendances, ainsi que les conséquences de leur perte, soient améliorées, largement partagées, transférées et appliquées. Renforcer la surveillance de l'état des populations d'oiseaux migrateurs, de leurs habitats et de leurs sites; veiller à ce que les rapports périodiques soient largement accessibles. Appuyer les activités de recherche ciblées pour comprendre l'écologie des migrants prioritaires tout au long de leur cycle de vie. Identifier les facteurs limitants, les obstacles et les menaces, ainsi que les politiques générales et les réglementations nécessaires pour y faire face.

- **Action 15. Renforcer les capacités.**

Renforcer la collaboration et l'appui entre les partenaires locaux, nationaux et régionaux et créer des capacités pour la conservation à l'échelle des voies de migration, y compris le renforcement des capacités locales et nationales dans les endroits critiques sur les voies de migration. Partager les bonnes pratiques, les enseignements tirés, les questions scientifiques et techniques pertinentes, les initiatives et processus internationaux, et fournir des conseils et des contributions pour la conservation et la gestion des voies de migration aux niveaux local, national, régional et à l'échelle des voies de migration.

- **Action 16. Aider à diriger le financement vers les besoins prioritaires.**

Chercher à obtenir de nouvelles sources de financement ou à élargir celles qui existent déjà (tant publiques que privées), afin d'avoir les fonds nécessaires pour financer la conservation des oiseaux migrateurs, à l'échelle des voies de migration. Mobiliser des ressources financières pour assurer la mise en œuvre effective du Cadre pour les voies de migration des Amériques.

Mise en œuvre et participation

Le Cadre pour les voies de migration des Amériques est mis en avant par l'Initiative pour les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI); il s'agit d'un cadre général visant à guider et à coordonner les efforts de conservation pour la protection des oiseaux migrateurs et le phénomène de migration dans les Amériques. Le cadre nécessitera une coopération et une collaboration des gouvernements, des sociétés, des organisations à but non lucratif et d'autres parties intéressées.

Toutes les parties intéressées sont encouragées à utiliser le Cadre pour les voies de migration des Amériques pour orienter leurs activités visant à protéger les oiseaux migrateurs. Afin de mettre en place un mécanisme permettant de faire avancer le cadre, la WHMSI propose de créer un partenariat volontaire et de collaboration intitulé : « **Partenariat pour les voies de migration des Amériques** » (PAFF) et, elle invitera officiellement la CMS et ses signataires, les gouvernements des pays de l'hémisphère occidental, les organisations à but non lucratif nationales et internationales et d'autres acteurs clés à se joindre à ce partenariat.

Les principes fondamentaux du PAFF sont encore en cours d'élaboration, mais ils sont proposés actuellement comme suit:

Statut juridique : Le PAFF sera informel et volontaire.

Objet, buts et objectifs : Le PAFF fournira un mécanisme pour promouvoir le dialogue, la coopération, la collaboration et la coordination entre un large éventail d'acteurs, tant publics que privés, pour faire avancer les stratégies et les actions prévues dans le Cadre. Ces actions comprendront le partage de l'information, la mise au point de stratégies, et des activités menées en collaboration pour faire avancer la mise en œuvre du Cadre, et l'établissement de rapports sur les succès enregistrés, les besoins recensés et les possibilités offertes au fil du temps.

Le PAFF élaborera un document de mise en œuvre qui indiquera les priorités par période. D'autre part, les gouvernements pourront être invités à établir des plans de mise en œuvre nationaux; les ONG pourront être invitées à participer et à élaborer des plans et d'autres cadres selon le cas; les Secrétariats de la Convention pourront être invités à mettre à jour leur plan de travail conjoints et d'autres cadres à l'appui de sa mise en œuvre; des Initiatives internationales pourront être invitées à formuler des plans de mise en œuvre tandis que les sociétés pourront être invitées à élaborer des plans, individuellement ou conjointement.

Composition : L'adhésion et la participation au PAFF est volontaire et les partenaires peuvent se retirer en donnant un préavis.

La CMS peut se joindre au PAFF ou adopter ce Cadre, en faisant sienne le texte et en apportant son soutien aux objectifs et aux actions du Cadre pour les voies de migration des Amériques. Les gouvernements, les ONG et d'autres parties intéressées peuvent se joindre à ce Partenariat et au Cadre en approuvant les textes, en appuyant les objectifs et les actions du Cadre pour les voies de migration des Amériques et en informant la WHMSI. L'adhésion est ouverte aux nouveaux participants et les nouveaux membres sont encouragés. La WHMSI informera tous les partenaires de toute nouvelle demande d'adhésion et si aucun problème n'est soulevé et si aucune objection n'est présentée dans les 60 jours suivant le dépôt de la demande de participation, le candidat sera ajouté à la liste des partenaires.

Administration : Dans un premier temps, la WHMSI supervisera l'établissement et l'administration du PAFF, y compris en désignant une première équipe de coordinateurs agissant au nom du PAFF. Un Comité directeur sera constitué pour aider la WHMSI et superviser les opérations du Partenariat. Le Comité directeur sera composé de représentants des gouvernements ainsi que des secteurs à but non lucratif et privé, comme décidé par le PAFF à sa première réunion.

La *communication* entre les Partenaires sera encouragée et une *réunion annuelle* sera organisée, soit virtuelle soit en personne, par la WHSMI et le Comité directeur.

Les Partenaires éliront un *président* et un *vice-président* pour un mandat de deux ans. Le Comité directeur pourrait créer des postes pour d'autres fonctionnaires.

Le PAFF mettra en place des *groupes consultatifs* et des *groupes de travail spéciaux* chargés d'établir des plans d'action et d'examiner des questions, selon que de besoin. Ces groupes consultatifs et groupes de travail fourniront un mécanisme principal pour mettre en œuvre les actions, recruter de nouveaux participants et parrains du Cadre, communiquer entre partenaires et recenser les nouveaux besoins et les possibilités offertes pour protéger les oiseaux migrateurs de l'hémisphère occidental.

Financement : Les Partenaires sont encouragés à fournir ou à obtenir des ressources pour appuyer les activités du PAFF et faire avancer le Cadre.